

DERNIÈRES VOLONTÉS EN MATIÈRE DE SÉPULTURE ET D'OBSÈQUES

Toute personne a le droit de son vivant de choisir son mode de sépulture et d'obsèques, pour cela vous devez en informer l'officier d'état civil de la commune où vous résidez.

Vous devez compléter une déclaration qui sera enregistrée au registre central des dispositions de dernières volontés, /testament/notaire ou registre national des personnes physique

Personne ne peut s'opposer à ce choix.

Par ailleurs, vos souhaits peuvent également être transmis à un membre de la famille, une personne de confiance, à votre mandataire, au notaire, à l'entrepreneur de pompes funèbres, via une simple lettre. Il est possible de modifier vos volontés à tout moment.

Pourquoi choisir une cérémonie laïque de funérailles ?

- Face à la perte d'un proche, une cérémonie personnalisée est nécessaire pour rendre un dernier hommage en prenant le temps de dire "au revoir ».
- Dans la peine, la famille, les amis sont souvent désespérés devant les événements qui se bousculent, les nombreuses démarches à effectuer...
- L'officiant laïque peut vous apporter une aide morale et pratique dans ces circonstances difficiles en vous aidant à préparer un hommage digne et correspondant à vos volontés et à celles du défunt.

Qui demande une cérémonie ?

Cela peut être une volonté du défunt ou une demande de la famille. Soit pour respecter les convictions de la personne disparue, soit pour rendre un dernier hommage au travers de valeurs chères à l'entourage de la personne décédée.

Comment rendre hommage ?

- Suite à la demande, un officiant laïque vient à votre rencontre. Ensemble, vous aurez le temps nécessaire pour parler du défunt, posément, loin du tumulte des événements. Il vous aide aussi à organiser la commémoration.
- Chacun est unique. Chaque cérémonie doit l'être aussi.
- Un officiant laïque vous aide à construire la vôtre, à lui donner du sens.
- Musiques, poèmes, textes, photos, objets ou symboles, diaporama de photos...
- Tout est possible pour créer une cérémonie chaleureuse.
- L'officiant laïque peut vous aider à rédiger votre texte, et/ou le portrait de la personne défunte.

Durant la cérémonie, il sera là si l'émotion vous submerge, c'est un soutien, une épaule, quelqu'un sur qui s'appuyer. Il pourra reprendre la lecture de votre texte et/ou le lire à votre place si besoin.

Les officiants laïques sont là pour vous :

Les officiants laïques ont été formés pour assurer ces cérémonies, ce sont des personnes de confiance. Leurs valeurs laïques se manifestent dans leur manière d'aborder les échanges et la préparation de la cérémonie : écoute, respect, tolérance... Ils prennent le temps nécessaire pour découvrir la personnalité et le vécu du défunt afin de délivrer un hommage sincère, honnête et digne.

Les services que les officiants laïques vous offrent restent totalement gratuits et ne sont nullement à confondre avec ceux des pompes funèbres.

Dans quels lieux organiser une cérémonie laïque de funérailles ?

Au crématorium, au cimetière, au funérarium, dans une salle de réception, votre domicile, les Maisons de la Laïcité. La cérémonie peut également se dérouler sans la présence du corps du défunt.

Pour organiser une cérémonie laïque de funérailles :

Contactez le service de garde : 010/ 43 70 39

De votre vivant, vous pouvez également préparer votre cérémonie

Contactez-nous au 010/ 22 31 91 ou via ceremonielaique@laicite.net

DÉCLARATION ANTICIPÉE RELATIVE AUX DERNIÈRES VOLONTÉS QUANT AUX OBSÈQUES

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Numéro d'identification au registre national

Demeurant à.....

.....

.....

Déclare à l'Officier de l'état civil de la ville/commune de

Revoit la déclaration relative aux dernières volontés quant aux funérailles, déposée à la ville/commune de

Retire la déclaration relative aux dernières volontés quant aux funérailles, déposée à la ville/commune de

- Inhumation de la dépouille
- Crémation suivie de l'inhumation des cendres dans l'enceinte du cimetière
- Crémation suivie de l'inhumation des cendres au columbarium du cimetière
- Crémation suivie de la dispersion des cendres sur la pelouse de dispersion du cimetière
- Crémation suivie de la dispersion des cendres en mer, dans la zone territoriale belge
- Crémation suivie de la dispersion des cendres en un autre lieu que le cimetière ou la zone marine territoriale belge.....
- Crémation suivie de l'inhumation des cendres en un autre lieu que le cimetière
- Crémation suivie de la conservation des cendres en un autre lieu que le cimetière.....
- Nom de la commune d'inhumation ou de la commune où les cendres doivent être inhumées, gardées ou dispersées.....
- Contrat d'obsèques :
 - nom de la société
 - numéro de contrat
 - date de signature.....

Rite de la cérémonie funéraire

- Pas de rituel
- Cérémonie funéraire selon la conviction laïque
- Cérémonie funéraire selon le rite catholique
- Cérémonie funéraire selon le rite protestant
- Cérémonie funéraire selon le rite anglican
- Cérémonie funéraire selon le rite orthodoxe
- Cérémonie funéraire selon le rite juif
- Cérémonie funéraire selon le rite musulman
- Cérémonie funéraire selon une conviction philosophique neutre

Le contenu de cette déclaration, rédigée de mon plein gré représente ma dernière déclaration anticipée relative à mes dernières volontés quant à mes funérailles.

Fait à, le

Signature